**ORGANISATION DU GTR SUR LE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE**

Le Groupe de Travail Régional sur le Développement Informatique (GTR-DI) regroupe l'ensemble des 23 Administrations des douanes des pays membres de la région AOC de l’OMD.

Le GTR sur le développement informatique a été créé par les Directeurs Généraux de la région AOC, sur proposition du BRRC, pour développer des initiatives informatiques en vue de promouvoir l'usage des TIC dans les procédures et techniques douanières, de même que dans la gestion des Administrations des Douanes de la Région.

**I/ CONTEXTE ET HISTORIQUE DU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE (GTR-DI)**

Le Groupe de Travail Régional sur le Développement Informatique (GTR-DI) tire son origine de la 11ème Conférence des Directeurs Généraux de la région Afrique Occidentale et Centrale (AOC) de l’Organisation Mondiale des Douanes (OMD), qui s'est tenue du 22 au 24 mars 2006 à Abidjan.

Cette réunion a décidé de la Création d’un Comité Informatique composé d’experts désignés par chacun des pays membres, et placé sous la présidence de la Côte d’Ivoire.

La 15ème Conférence des Directeurs Généraux des Douanes de la région AOC de l’OMD, organisée en mars 2010 à Bamako, a recommandé sa transformation en un Groupe de Travail Régional (GTR) pour le Développement Informatique, avec la Côte d’Ivoire comme pays leader.

**II/ OBJECTIF DU GROUPE DE TRAVAIL REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE (GTR-DI)**

Placé sous la supervision du BRRC-AOC, le GTR sur le développement informatique a pour mandat de développer, au profit des administrations membres de la Région de l'Afrique Occidentale et Centrale, des initiatives et outils visant à renforcer les capacités des membres, à promouvoir l'usage des TIC dans les procédures et techniques douanières, de même que dans le management des Administrations des Douanes de la Région.

# A cet effet, il doit:

* Sensibiliser les administrations membres sur l'automatisation de l'ensemble des procédures douanières;
* Développer des outils performants pour l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des Etats membres;
* Développer des outils informatiques pour le management au quotidien des Administrations des Douanes de la Région;
* Favoriser la collaboration administrative mutuelle régionale à travers les NTIC;
* Constituer un cadre d'échange de bonnes pratiques au sein de la Région;
* Faire toutes propositions utiles à la conférence annuelle des Directeurs Généraux (DG) pour la performance des Administrations des Douanes de la Région.

**III/ ORGANISATION DU GTR SUR LE DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE**

**II-1/ Structure**

1. La Présidence du GTR

La Côte d’Ivoire, en tant que pays Leader du GTR, assure la Présidence dudit GTR. La Présidence du GTR sur le développent informatique, est responsable devant le comité des experts et la conférence des Directeurs Généraux des Douanes.

 A ce titre, il :

* soumet les recommandations du GTR à la conférence des DG des Douanes, via la réunion des experts ;
* met en œuvre les décisions de la Conférence des DG des Douanes, en rapport avec le GTR;
* Evalue la mise en œuvre des recommandations de la Conférence des DG en rapport avec le GTR;
* préside les travaux des réunions du GTR;
* supervise les travaux des différentes commissions ;
* assure la diffusion et l'archivage des documents ;
* veille à la mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement du GTR.
1. Le secrétariat Général

Il est assuré par le pays leader assisté de 3 assesseurs (2 pays membres désignés au cours des réunions du GTR informatique) et le BRRC.

Le secrétariat assiste la présidence dans la gestion des activités du GTR

Les deux (2) pays membres désignés comme assesseurs, au cours des réunions du GTR informatique restent en fonction jusqu'à la prochaine réunion.et sont remplacés par deux (2) autres pays membres.

1. Les commissions

Les commissions du GTR sont au nombre de trois (3):

**La commission Gouvernance des technologies de l’information**

Cette commission est chargée de :

* proposer des référentiels de bonnes pratiques aux administrations douanières ;
* proposer une meilleure pratique pour la gestion financière des DSI ;
* définir les stratégies pour un meilleur alignement des DSI sur la stratégie de la DGD ;
* proposer des organisations pour un fonctionnement optimal des DSI ;
* développer une politique de promotion des TIC dans l’ensemble des administrations douanières ;
* définir une politique de formation en vue du renforcement des capacités en informatique dans les administrations douanières de la Région AOC ;
* développer la recherche et l’innovation technologique.

**La commission développement de solutions informatiques au sein des administrations douanières** chargée de :

* Accroître l’automatisation des procédures et optimiser les systèmes de dédouanement (exemple : guichet unique, paiement électronique, etc.)
* Développer l’informatisation des services douaniers
* Améliorer la disponibilité du système d’information et son accessibilité

**Développement des systèmes de collaboration entre administrations douanières** chargée de :

* Développer les échanges de données entre administrations douanières ;
* Interconnecter les systèmes informatiques ;
* Favoriser la collaboration entre administrations douanières.

Les commissions sont composées par les pays de la Région AOC de l’OMD. Ceux-ci sont répartis entre les trois (03) commissions. Toutefois, le pays leader est représenté dans toutes les commissions.

La composition des commissions sera connue à l’issue de la 2ème réunion du GTR.

Les travaux de chaque commission sont présidés par le pays hôte avec l’assistance du pays leader.

**II-2/ LE FONCTIONNEMENT DU GTR**

Le GTR travaille sur la base d’une réunion tous les deux (2) ans, organisée par le pays leader (la Côte d’Ivoire).

En principe, les réunions bisannuelles se tiennent dans le pays leader ; toutefois sur proposition des membres, elles pourront aussi se tenir dans l’un des pays membres de la région.

Chaque commission se réunit, au moins une fois par an, dans un pays hôte, pour des réunions purement techniques.

Le GTR doit produire des résultats et solutions adaptés aux réalités et ressources des Administrations de la région.

Les résultats du GTR seront présentés sous forme de rapport et de recommandations à la conférence des DG via la réunion des experts.

Le pays leader du GTR assure la présidence des travaux, veille à son bon fonctionnement et est responsable des résultats dudit GTR devant la conférence annuelle des Directeurs Généraux.

Le GTR travaille sous la supervision du BRRC-AOC.

Le Secrétariat de l’OMD et la Vice-présidence de la région, apportent le soutien technique nécessaire à la performance du GTR.

**II-3/ RESSOURCES ET FINANCEMENT**

L’organisation logistique des travaux incombe au pays organisateur de la réunion.

Toutefois, d’autres ressources pourront être fournies par des donateurs, experts externes et organismes du secteur académique.

Sauf disposition contraire, les membres du GTR assument les coûts liés à la participation de leur représentant, incluant les déplacements et les frais de séjour.